

République Française

MAIRIE
de
STE-MARIE-AUX-CHÊNES

Département de la Moselle



PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES
DU 13 FÉVRIER 2014

Date de la convocation : 31 janvier 2014.

Acte exécutoire à compter du 14 février 2014.

Affiché en mairie le 14 février 2014.

Séance du treize février deux mille quatorze.

Sous la présidence de Monsieur Marcel KLAMMERS, maire.

Conseillers élus : 23
Conseillers présents : 16
Conseillers votants : 17

Étaient présents : KLAMMERS M., WATRIN R., CADONA R., CAMPAGNOLO J.-L., CAYRÉ C., DARTIGUES M., COVALCIQUE H., CRAPANZANO N., DOROSZEWSKI É., HAJDRYCH N., MARTARELLO S., NEUBERT I., STEFANIAK E., SUBTIL M., VEDEL C., WEBER G.

Étaient excusés : FRANIA A., ALBANESE L., CUNY P., FIUMARA J., FLEURY V., RAUBER J.

Les conseillers suivants avaient délégué leur mandat respectivement à : MULLER P. pouvoir à WATRIN R.

La séance débute à 20h00 et se termine à 22h00.

Le Maire,
Marcel KLAMMERS

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES DU 13 FÉVRIER 2014

DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

POINT N° 1 Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 janvier 2014

AFFAIRES BUDGÉTAIRES

POINT N° 2 : Approbation du Compte Administratif 2013

POINT N° 3 : Actualisation du loyer des bâtiments communaux 2014

POINT N° 4 : Tarif des locations de salles en 2014

POINT N° 5 : Budget pour occupation du funérarium 2014

POINT N° 6 : Prise en charge des frais de transport lors de la sortie au Centre Pompidou de deux classes de maternelle

TRAVAUX

POINT N° 7 : Requalification de la Cité Minière Sainte Marie secteur 2 : mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS)

RESSOURCES HUMAINES

POINT N° 8 : Modification du tableau des emplois

AFFAIRES FONCIÈRES

POINT N° 9 : Acquisition d'un garage sis section 2 parcelle 113

POINT N° 10 : Acquisition d'une parcelle sise section 34 parcelle 313/20

DIVERS

POINT N° 11 : Rapport d'activités CCPOM – 2012

POINT N° 12 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – 2012

POINT N° 13 : Convention de mise à disposition gratuite d'un local pour les restos du cœur

POINT N° 14 : Convention de mise à disposition du gymnase Berthelot au profit du collège Gabriel Pierné

POINT N° 15 : Contrat d'entretien de la chaufferie du gymnase Berthelot

POINT N° 16 : Vidéo protection

POINT N° 17 : Candidature pour l'implantation de la gendarmerie sur la commune

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES
DU 13 FÉVRIER 2014

DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales dispose que les conseillers municipaux sont tenus de désigner un secrétaire de séance au début de chaque réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal désigne Rachèle CADONA comme secrétaire de séance.

POINT N° 1 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2014

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 janvier 2014 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 janvier 2014.

**AFFAIRES
BUDGÉTAIRES**

POINT N° 2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Maire présente le Compte Administratif 2013 et quitte la salle des délibérations.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Compte Administratif présenté par le Maire et conforme au compte de gestion du percepteur :

- APPROUVE à l'unanimité ce compte administratif 2013 qui présente un excédent de fonctionnement de clôture de 2 066 098,94 € et un excédent d'investissement de clôture de 331 105,39 €
- PROCÉDERA à l'affectation de résultat soit 1 299 873,88 € au compte 1068, compte tenu du Reste à Réaliser (1 630 979,27 €) et de l'excédent de clôture d'investissement (331 105,39 €) et 766 225,06 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Ces résultats seront repris au budget primitif 2014.

POINT N° 3 : ACTUALISATION DU LOYER DES BÂTIMENTS COMMUNAUX 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe ainsi qu'il suit les tarifs des loyers des bâtiments communaux, conformément à la valeur de l'indice de référence publié par l'INSEE (valeur au 3^{ème} trimestre 2013), à compter du 1^{er} avril 2014 :

- 20, rue Rabelais 1^{er} étage (D) 366 €
- 20, rue Rabelais 1^{er} étage (G) 267 €
- 22, rue Rabelais 270 €
- 1, rue Joliot Curie 534 €
- Garages rue du Gal de Gaulle 20 €

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2014.

POINT N° 4 : TARIF DES LOCATIONS DE SALLES EN 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE que le prix des locations de salles 2014 restera identique au tarif 2013, ainsi qu'il suit :

SALLE DES FÊTES	
Salle seule	420 €
Salle + occupation des annexes attenantes (cour, sanitaires, ...)	450 €
SALLE ABBÉ GRÉGOIRE	
Vin d'honneur : salle du haut	134 €
Vin d'honneur : les deux salles	201 €
Repas : salle du haut	168 €
Repas : les deux salles	234 €
Café suite à enterrement	25 €
Café suite à baptême	42 €
Salle du bas sans vaisselle ni cuisine	101 €

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2014.

POINT N° 5 : BUDGET POUR OCCUPATION DU FUNÉRARIIUM 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VOTE à l'unanimité le budget 2014 pour le fonctionnement du funérarium.

Le montant des redevances à réclamer pour l'occupation reste de 105 € à compter du 1^{er} avril 2014.

Les dépenses et les recettes seront inscrites au budget général.

POINT N° 6 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT LORS DE LA SORTIE AU CENTRE POMPIDOU DE DEUX CLASSES DE MATERNELLE

Le Maire informe l'assemblée délibérante avoir reçu une demande de l'école maternelle pour obtenir une prise en charge financière exceptionnelle du transport

de deux classes vers le Centre Pompidou de Metz le 7 avril 2014. Les frais s'élèveraient à 265 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de prendre en charge les frais de transport s'élevant à 265 € pour la sortie de l'école maternelle.

Les crédits sont prévus au budget général.

TRAVAUX

POINT N° 7 : REQUALIFICATION DE LA CITÉ MINIÈRE SAINTE MARIE SECTEUR 2 : MISSION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ (SPS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de consulter plusieurs bureaux d'études pour la mission de coordination SPS dans le cadre de la requalification de la Cité Minière Sainte Marie secteur 2.
- AUTORISE le Maire à signer le contrat avec l'entreprise la mieux-disante.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

RESSOURCES HUMAINES

POINT N° 8 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable pour la création de :

- Un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2014.
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2014.

AFFAIRES FONCIÈRES

POINT N° 9 : ACQUISITION D'UN GARAGE SIS SECTION 2 PARCELLE 113

Le Maire fait part à l'assemblée délibérante que Monsieur BERG André et Madame BERG Françoise proposent de céder à la Commune un garage cadastré section 2 n° 113 sis rue du Général de Gaulle à Sainte Marie-aux-Chênes.

Considérant que ce garage fait partie d'un secteur de réhabilitation,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE d'acquérir le garage sus-indiqué, pour un montant de 1 500 €, conformément à l'avis des Domaines du 27/09/11 portant sur un bien similaire.
- CONFIE l'établissement de l'acte notarié aux Maîtres Carrow et Junger, notaires à Hagondange.
- AUTORISE le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement le premier adjoint, à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette acquisition, et sollicite son inscription au Livre Foncier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget général 2014.

POINT N° 10 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE SISE SECTION 34 PARCELLE 313/20

Le Maire fait part à l'assemblée délibérante que la société MAUCHOFFÉ souhaite vendre sa parcelle sise section 34 n° 313/20 d'une contenance de 0a 27ca.

Considérant que cette parcelle est d'utilité publique étant donné la présence d'un transformateur électrique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE d'acquérir la parcelle sus-indiquée, pour l'euro symbolique, les frais de notaires à charge de la commune.
- CONFIE l'établissement de l'acte notarié à Maître Becker- Israël, notaire à Thiaucourt Regneville.
- AUTORISE le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement le premier adjoint, à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette acquisition, et sollicite son inscription au Livre Foncier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget général 2014.

DIVERS

POINT N° 11 : RAPPORT D'ACTIVITÉS CCPOM – 2012

Le Maire a présenté au Conseil Municipal le rapport d'activités 2012 de la C.C.P.O.M. (Communauté de Communes du Pays Orne Moselle) qui en a pris connaissance.

Il est à la disposition du public.

POINT N° 12 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS – 2012

Le Maire a présenté au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2012 qui en a pris connaissance.

Il est à la disposition du public.

POINT N° 13 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL POUR LES RESTOS DU CŒUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite du local sis 2C rue des Glycines avec les Restos du cœur et ce, pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

POINT N° 14 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU GYMNASSE BERTHELOT AU PROFIT DU COLLÈGE GABRIEL PIERNÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition du gymnase Berthelot au profit du collège Gabriel Pierné, pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

POINT N° 15 : CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA CHAUFFERIE DU GYMNASSE BERTHELOT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer un contrat d'entretien complet de la chaufferie et des aérothermes du gymnase Berthelot avec l'entreprise C.D.R. MAINTENANCE.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

POINT N° 16 : VIDÉO PROTECTION

Le Maire explique à l'assemblée délibérante que, face à l'augmentation du nombre d'effractions et autres délits, la commune a demandé un diagnostic sécurité auprès de la Préfecture, diagnostic aujourd'hui en cours de réalisation par la Gendarmerie. Comme de nombreuses communes, il propose de mettre en place un système de vidéo protection. Des caméras seraient ainsi installées aux entrées de ville afin de pouvoir contrôler, a posteriori, les allers et venues de véhicules suspects dans Sainte Marie-aux-Chênes.

Considérant le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ÉMET UN ACCORD DE PRINCIPE pour la mise en place de la vidéo protection sur la commune de Sainte Marie-aux-Chênes.

POINT N° 17 : CANDIDATURE POUR L'IMPLANTATION DE LA GENDARMERIE SUR LA COMMUNE

Le Maire expose :

La gendarmerie d'Amanvillers, dont les locaux ne correspondent plus aux besoins, devrait être reconstruite. Le terrain d'assiette actuel est très insuffisant pour recevoir le bâtiment administratif et les logements des gendarmes, qui, si on les écoute, souhaitent pour leur famille un lieu de résidence qui leur offre des services utiles à leur vie quotidienne.

Notre commune, qui a dépassé les 4000 habitants et qui développe encore son habitat, est en mesure d'offrir l'ensemble des services attendus. L'implantation de la gendarmerie à Sainte Marie-aux-Chênes répondrait également à une logique d'efficacité due notamment aux infrastructures routières dont l'échangeur autoroute

A4 vers Paris et Strasbourg. De plus, on notera les secteurs sensibles qui sont les zones d'activités commerciales et industrielles. On notera également la présence du collège et de la maison de retraite.

Pour ces raisons, et nonobstant le fait que la gendarmerie était installée à Sainte Marie-aux-Chênes après guerre, j'ai proposé la candidature de notre commune pour recevoir la nouvelle construction.

Pour ce faire, j'ai rencontré le Colonel LUCHEZ en août dernier pour lui indiquer que nous étions prêts à recevoir le nouvel équipement et qu'un terrain viabilisé serait mis à disposition du bailleur social en charge de la construction et de la gestion des futurs locaux.

J'ai bien évidemment informé le Maire d'Amanvillers de ma demande.

J'ai également obtenu un accueil très favorable des Maires de Montois-la-Montagne, Roncourt, St Privat-la-Montagne, Pierrevillers et Saulny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE de se porter candidat pour la construction de la nouvelle gendarmerie sur Sainte Marie-aux-Chênes.
- METTRA à disposition le terrain d'assiette sis section 35 parcelle 289, viabilisé et ce, à titre gracieux.
- ÉTUDIERA les offres des bailleurs sociaux se montrant intéressés pour la réalisation de cet équipement.

La secrétaire de séance,
Rachèle CADONA

**NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2014**

N° D'ORDRE DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
017/2014	Approbation du Compte Administratif 2013
018/2014	Actualisation du loyer des bâtiments communaux 2014
019/2014	Tarif des locations de salles en 2014
020/2014	Budget pour occupation du funérarium 2014
021/2014	Prise en charge des frais de transport lors de la sortie au Centre Pompidou de deux classes de maternelle
022/2014	Requalification de la Cité Minière Sainte Marie secteur 2 : mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS)
023/2014	Modification du tableau des emplois
024/2014	Acquisition d'un garage sis section 2 parcelle 113
025/2014	Acquisition d'une parcelle sise section 34 parcelle 313/20
026/2014	Rapport d'activités CCPOM – 2012
027/2014	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – 2012
028/2014	Convention de mise à disposition gratuite d'un local pour les restos du cœur
029/2014	Convention de mise à disposition du gymnase Berthelot au profit du collège Gabriel Pierné
030/2014	Contrat d'entretien de la chaufferie du gymnase Berthelot
031/2014	Vidéo protection
032/2014	Candidature pour l'implantation de la gendarmerie sur la commune

**SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2014**

**Le Maire,
Marcel KLAMMERS**

Les conseillers municipaux,

ORIGINAL SIGNÉ

Les adjoints,

WATRIN R.	
CADONA R.	
CAMPAGNOLO J.-L.	
CAYRE C.	
DARTIGUES M.	
FRANIA A.	
COVALCIQUE H.	

ALBANESE L.	
CRAPANZANO N.	
CUNY P.	
DOROSZEWSKI E.	
FIUMARA J.	
FLEURY V.	
HAJDRYCH N.	
MARTARELLO S.	
MULLER P.	
NEUBERT I.	
RAUBER J.	
STEFANIAK E.	
SUBTIL M.	
VEDEL C.	
WEBER G.	